COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLIERS SUR MORIN SEANCE DU 08 JUIN 2022

Étaient présents: Mme Agnès AUDOUX, Mme Caroline AULIAC, M. Vianney SUSCOSSE, Mme Chloée SEITA, M. Philippe AUDOUX, Mme Stéphanie VIEUX, Mme Patricia ANGER, Mme Johanne BONNET, M. Nicolas GOBIN, M. Damien KOPYC, M. Michaël MARTINS M. Éric VAN GELDEREN, Mme Marie RICHARD, M Matthieu CHAMAILLARD, M. Bernard RENAULT.

<u>Absents représentés</u>: M. Rémy DELFORGE représenté par M. Damien KOPYC, M. Patrice BOURGOIN représenté par M. Michaël MARTINS, Mme Cécile COUTELLIER représentée par Mme Johanne BONNET, Mme Claudie JOULAUD représentée par Mme Marie RICHARD.

Secrétaire de séance: Mme Chloée SEITA

- 1. Modalités de publicité des actes pris par les communes de 3500 habitants :
- 2. SDESM : Proposition de déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique ;
- **3.** Acquisitions de terrains :
- 4. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :
- **5.** Affaires diverses.

Approbation du procès-verbal du 19 Mai 2022 :

Le procès-verbal est approuvé.

<u>Vote</u>: <u>Pour</u>: 17

Contre: 0

Abstention: 1 (M. Damien KOPYC)

M. Éric VAN GELDEREN arrive à 19h39 et ne participe pas au vote du compte rendu.

1. Modalités de publicité des actes pris par les communes de – 3500 habitants

Après débat, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'appliquer la publicité par affichage, dans les vitrines extérieures à la mairie, à compter du 1er juillet 2022.

Vote:

Pour : 14

Contre: 4 (M. Nicolas GOBIN, M. Mickael MARTINS, M. Damien KOPYC, M. Philippe

AUDOUX).

Abstention: 1 (M. Patrice BOURGOIN)

2. SDESM: Proposition de déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique

Le conseil municipal, après débat et après en avoir délibéré, accepte le déploiement de deux bornes de recharges publiques pour véhicules électriques sur la commune, demande d'obtenir les concours financiers de la Région Ile de France et de l'Etat à hauteur de 70 %, et autorise le Maire, à signer tout acte administratif, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote:

Pour : 10

Contre : 7 (M. Vianney SUSCOSSE, Mme Chloée SEITA, Mme Stéphanie VIEUX, Mme Patricia ANGER, Mme Cécile COUTELLIER, Mme Johanne BONNET, M. Éric VAN GELDEREN).

Abstention: 2 (Mme Agnès AUDOUX, Mme Caroline AULIAC).

3. Acquisitions de terrains

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'acquisition de la parcelle AD 383 d'une superficie de 40 m², au prix de 600,00 € net vendeur, (six cent euros) pour élargissement de la voie. Les frais de notaire restant à la charge de la commune, autorise le Maire, à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et approuve le classement dans le domaine public communal de l'emprise à acquérir.

<u>Vote</u>: <u>Pour</u>: 19

Contre: 0 Abstention: 0

4. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) telles qu'annexées à la présente et fait part des remarques éventuelles :

- Ajout dans le projet du PADD, la question sur les « dents creuses » : possibilité de limiter la hauteur des bâtiments notamment dans le centre du bourg et d'orienter l'architecture des nouvelles constructions dans celui-ci ;
- Le projet de PADD devra être étoffé;
- Le diagnostic territorial est quasi inexistant.

Demande à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire, le débat sur le PADD du PLU de Villiers-sur-Morin.

Vote:

Pour: 17 Contre: 0

Abstention: 2 (M. Matthieu CHAMAILLARD, M. Damien KOPYC)

5. Affaires diverses :

- Mme le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de la Croix Rouge Française, à l'attention de l'ensemble du conseil municipal, remerciant de la subvention qui leur a été attribuée.
- Mme le Maire informe que nous avons reçu une demande de prêt de salle, de la Responsable des Relais Petite Enfance de la CACPB, qui souhaite organiser un spectacle de Noël aux assistantes maternelles du territoire, et accueillir des enfants de 0 à 3 ans, le 06 décembre 2022 au matin.

Elle demande à l'ensemble du conseil municipal s'ils sont favorables de prêter, à titre gracieux, la salle pour cette matinée.

L'ensemble du conseil municipal a émis un avis favorable.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions ou d'autres sujets.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h46.